

PAEC Normandie – AAP 2022
Annexe 3 a
Plan du PAEC

A) Présentation de l'opérateur

1. Nom de la structure, SIRET, adresse
2. Type de structure, présentation
3. Moyens humains disponibles pour le projet
4. Nom et coordonnées du responsable (tel, mail)

B) Présentation du PAEC envisagé

1. Nom du PAEC
2. Enjeux environnementaux – détermination des enjeux majeurs
3. Compétences de l'opérateur sur les enjeux identifiés
4. Cartes du PAEC
 - a) périmètre global et zones à enjeux (1 carte par enjeu)
 - b) éventuelles superpositions avec d'autres PAEC
5. Note d'opportunité

Raisons et intérêts de la proposition de PAEC

6. Présentation de l'opérateur et du partenariat
 - a) présentation de l'opérateur, et le cas échéant, la répartition des rôles et missions avec la ou les structures en charge de l'animation
 - b) présentation des acteurs du territoire et du partenariat
 - c) compétences de chaque structure et des agents mobilisés, moyens en termes d'ETP
 - d) si externalisation de tout ou partie de l'animation, officialisation du partenariat par conventionnement ou attribution de marché public
7. Diagnostic du territoire
 - a) problématiques environnementales du territoire
 - b) typologie des exploitations agricoles (SAU, nombre d'exploitations, assolement...)
 - c) les pratiques agricoles habituelles, en particulier celles pouvant représenter un risque par rapport aux problématiques environnementales identifiées
 - d) les évolutions envisageables de ces pratiques
8. Si reconduction d'un PAEC précédent
 - a) argumentation et bilan des engagements MAEC antérieurs

- b) surlignage en jaune des ajustements réalisés

9. Inscription dans une démarche territoriale globale

- a) Complémentarités d'animation envisagées en cas de superposition de périmètre avec d'autres PAEC
- b) Articulation envisagée avec les PAEC contigus
- c) Articulation avec d'autres outils et d'autres actions de développement local
- d) Perspectives au-delà des années d'engagement
- e) Stratégie locale de pérennisation des pratiques

10. MAEC mobilisées

- a) Liste des MAEC (10 maximum, selon les intitulés de la colonne « MAEC » du catalogue des MAEC 2023-2027) – cf. Annexe 1
- b) Paramétrages des niveaux des MAEC avec indication de la méthode utilisée - cf. annexe 4
- c) Plans de gestion et précisions des actions supplémentaires retenues par l'opérateur.
- d) Objectifs de souscriptions visés par le projet
- e) Perspectives au-delà des années d'engagement
- f) Période prévisionnelle d'ouverture des engagements et répartition prévisionnelle des engagements sur cette période
- g) Si superposition de PAEC, indication des MAEC en commun et identification des opérateurs déterminés pour leur animation

11. stratégie d'animation

- a) stratégie d'animation retenue pour cibler les engagements les plus adaptés aux ambitions du territoire (type d'exploitation, type de MAEC...) et ses modalités de mise en œuvre
- b) Diagnostics individuels d'exploitations (au plus tard le 15 septembre de l'année d'engagement)
 - réalisés par l'opérateur
 - délégués
- c) Liste des formations, contenu proposé, type, modalités de mise en œuvre, pour chaque MAEC (à réaliser au cours des 2 premières années de l'engagement)
 - réalisées par l'opérateur
 - déléguées
- d) Point(s) d'étape(s) de suivi pour chaque agriculteur (au minimum 1 à partir de la 3ème année d'engagement) ; modalités
 - réalisés par l'opérateur

- délégués

12. Budget prévisionnel en 3 parties séparées / plan de financement envisagé

- a) Total des contractualisations MAEC estimées pour les campagnes 2023 à 2025
 - dont nombre de contrats prévus pour chaque mesure, les surfaces et les coûts
- b) Dépenses et recettes liées à l'animation pour les années 2023 à 2025 détaillées
 - élaboration du PAEC
 - communication et information auprès de la profession
 - aide à l'élaboration des contrats
 - suivi des contractualisations
- c) Autres actions
 - diagnostics d'exploitations
 - formations
 - autres actions complémentaires

C) Gouvernance

1. Comité de pilotage

- Description : composition, modalités de fonctionnement, fréquence des réunions et missions assignées à chacune des instances
- Délibération signée (à transmettre au plus tard le 31 octobre 2022)

2. Objectifs

- Validation de la méthode de ciblage des parcelles et des exploitations
- Suivi/accompagnement des agriculteurs engagés (diagnostics des exploitations, formations, Souscription MAEC, appui technique)
- Synergies/articulations avec les actions complémentaires
- Suivi et l'évaluation du projet afin de garantir la cohérence des actions et la pérennisation de la démarche
- Information auprès des acteurs du territoire et des agriculteurs, et la stratégie de communication

3. Modalités techniques de suivi et d'évaluation du PAEC

- Indicateurs de suivi et d'évaluation
- Projet de bilan intermédiaire du PAEC avec, si nécessaire, la définition de mesures correctives par rapport aux objectifs initiaux fixés
- Projet de bilan final